

# Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

## Campagne de vaccination contre la COVID-19 Devancement de la 2<sup>e</sup> dose

---

**Joliette, le 10 juin 2021** – Depuis lundi, il est possible de devancer son rendez-vous pour la 2<sup>e</sup> dose de vaccin contre la COVID-19, selon le calendrier établi par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). La Direction du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière souhaite fournir certaines précisions à la population en lien avec les modalités annoncées.

### Devancement de la 2<sup>e</sup> dose : modalités

Il est possible de modifier son rendez-vous pour l'administration de la 2<sup>e</sup> dose directement via le site Web [Quebec.ca/vaccinCOVID](https://quebec.ca/vaccinCOVID) ou encore par téléphone au 1 877 644-4545, selon le calendrier établi en fonction de son âge. La procédure permet de déplacer la date du rendez-vous de la 2<sup>e</sup> dose dans le site où a été obtenue la 1<sup>re</sup> dose. Advenant le cas où une personne désire changer de site de vaccination dans la région de Lanaudière, elle doit se présenter dans l'une des cliniques sans rendez-vous. Pour obtenir les dates et les endroits des cliniques sans rendez-vous, il suffit de consulter le site Web du CISSS à l'adresse suivante : <https://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/coronavirus/vaccination-covid-19/>.

S'il n'est pas possible de devancer le rendez-vous via [Quebec.ca/vaccinCOVID](https://quebec.ca/vaccinCOVID), cela peut être causé par des erreurs de saisie. Dans ce cas, la personne qui souhaite devancer son 2<sup>e</sup> rendez-vous, lorsque le délai de 8 semaines est observé entre les 2 doses, doit se présenter dans les cliniques sans rendez-vous des sites de vaccination populationnelle de la région. L'information sera alors corrigée dans le système et elle pourra recevoir son vaccin, et ce, en tenant compte des vaccins disponibles.

De plus, la personne qui veut devancer son rendez-vous pour la 2<sup>e</sup> dose en changeant de région doit se présenter dans les cliniques sans rendez-vous de la nouvelle région.

Notons que c'est l'âge atteint qui sera considéré au moment de recevoir le vaccin, et non pas l'année de naissance.

Il est important de mentionner qu'il ne s'agit pas d'une obligation de devancer son rendez-vous de 2<sup>e</sup> dose. Cette possibilité vise à faire en sorte que la population ait reçu les 2 doses de vaccins avant le 31 août 2021. Ainsi, une personne, dont le rendez-vous de 2<sup>e</sup> dose n'est pas si loin, peut le conserver si elle le préfère.

### Calendrier annoncé

- 7 juin : 80 ans et plus
- 8 juin : 75 ans et plus
- 9 juin : 70 ans et plus
- 10 juin : 65 ans et plus
- 11 juin : 60 ans et plus
- 14 juin : 55 ans et plus
- 15 juin : 50 ans et plus

- 16 juin : 45 ans et plus
- 17 juin : 40 ans et plus
- 18 juin : 35 ans et plus
- 21 juin : 30 ans et plus
- 22 juin : 25 ans et plus
- 23 juin : 18 ans et plus

Le calendrier n'inclut pas les jeunes âgés de 12 à 17 ans, car la campagne pour la 1<sup>re</sup> dose a débuté le 7 juin, en collaboration avec le milieu scolaire. Le rendez-vous pour la 2<sup>e</sup> dose pour ce groupe d'âge sera déterminé ultérieurement.

### **Cliniques de vaccination sans rendez-vous**

- **Galerias Joliette** | 1075, boulevard Firestone à Joliette (on accède à la clinique de vaccination par la porte 6, près du Pharmaprix);
- **Centre récréatif de Repentigny** | 740, rue Pontbriand à Repentigny;
- **Centre de soccer multifonctionnel** | 2475, boulevard des Entreprises à Terrebonne.

Précisons que seul le vaccin Pfizer est actuellement disponible dans les sites de vaccinations sans rendez-vous.

### **Cliniques de vaccination mobiles**

Les cliniques de vaccination mobiles de la région seront devancées et les dates sont disponibles sur le site [Quebec.ca/vaccinCOVID](http://Quebec.ca/vaccinCOVID) ou par téléphone au 1 877 644-4545.

Il faut rappeler qu'il est important de recevoir la 2<sup>e</sup> dose du vaccin contre la COVID-19, ceci dans le but de réduire le risque d'avoir et de transmettre la maladie, d'augmenter le taux de protection du vaccin et d'offrir une protection optimale à plus long terme.

La Direction du CISSS tient à réitérer ses remerciements à la population Lanaudoise pour son excellente collaboration et contribution à cet effort collectif. Un merci spécial également aux équipes dévouées qui contribuent au succès de cette campagne majeure de vaccination.

– 30 –

**Source :** Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

**Renseignements :** Pascale Lamy  
Directrice des affaires institutionnelles et des relations publiques  
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière  
[pascale.lamy@ssss.gouv.qc.ca](mailto:pascale.lamy@ssss.gouv.qc.ca)